

**RELEVÉ DE DECISIONS  
DE LA SEANCE DU  
16 JANVIER 2023**

Le Conseil de la vie étudiante et de la formation de l'IEP de Paris, réuni le lundi 16 janvier 2023 à 8 heures 30 en format hybride :

- a approuvé, à l'unanimité, la modification de l'article 29 du Règlement de la vie étudiant ; les mots « Les membres peuvent se faire remplacer par une élue ou un élu du conseil de la vie étudiante et de la formation qu'ils désignent à cet effet. » sont ajoutés après « d'un représentant des élus du personnel issu du Conseil de la vie étudiante et de la formation. » ;
- a accordé, à l'unanimité, conformément au Règlement de la vie étudiante, la qualité d'associations étudiantes reconnues aux l'associations suivantes :
  - JUNIOR DIPLOMAT INITIATIVE FRANCE
  - ÇA FAIT PAS MOELLE
- a validé, à l'unanimité, la convention annuelle 2022-2023 de l'association permanente suivante :
  - Association S.M.A.S.S. du double cursus Sciences Po./M.A.S.S (Collège U)
- a validé, à l'unanimité, le financement des projets étudiants ci-dessous soumis à l'avis de la Commission de la Vie étudiante (CVE) :
  - Financement de 900€ à l'association SP3 Network
  - Financement de 2 400€ à l'association Sciences Polyphonies
  - Financement de 4 000€ à l'association Les Parisiennes
- a adopté, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 7 novembre et du 5 décembre 2022 sous réserve de modifications ultérieures.



Cloé Artaut  
Présidente étudiante



Raphaël Charpentier  
Président enseignant